



## CHARTRE DE LA CIGALE



### NOTRE MISSION

L'Association La Cigale gère un établissement permettant l'accueil d'enfants dont les parents sont dans la difficulté ou l'impossibilité d'exercer leurs droits et devoirs parentaux. Le **foyer éducatif** situé au chemin de la Pécholettaz 4 à Epalinges, accueille des enfants de 4<sup>1/2</sup> à 18 ans, dans deux unités éducatives distinctes.



### NOS BUTS

Etre un **lieu d'accueil sécurisant, sain et chaleureux**, propice à la poursuite ou à la reprise du développement de l'enfant et de sa scolarité

Maintenir, poursuivre ou recréer le **lien avec la famille d'origine** de l'enfant, dans la mesure où cela ne porte pas préjudice à son développement

Permettre à l'enfant une **ouverture sur l'extérieur**, afin de favoriser les expériences et l'intégration sociales.



### MISE EN OEUVRE

1. Toutes les parties impliquées se doivent mutuellement **respect, considération et attention**
2. **Le bien-être des enfants** est placé au cœur des considérations en application de la Convention des droits de l'Enfant
3. Des moyens et méthodes adéquats et de niveau professionnel sont mis en œuvre pour préparer les enfants à l'**autonomie** et les y accompagner, afin qu'ils puissent prendre une part active au sein de la société
4. Les enfants sont considérés comme part d'un **système familial** devant être impliqué
5. Les enfants ainsi que les responsables éducatifs sont, dans la mesure du possible, **associés** au processus de décisions
6. L'éducation des enfants vers une prise d'autonomie, basée sur la stimulation et le renforcement des ressources personnelles, vise à leur permettre de développer leurs propres **perspectives au sein de la communauté**
7. Les enfants sont encouragés et incités à exercer leurs **droits** et à assumer leurs **obligations**
8. L'institution accomplit son travail de prise en charge et d'accompagnement des enfants selon un concept clairement défini en référence au **Contrat de prestations** passé entre l'Association et la Direction générale de l'enfance et jeunesse.
9. L'institution s'engage d'une part à employer **des collaborateurs formés** et en nombre suffisant pour faire face à la complexité de leur mission, et d'autre part à **promouvoir et à développer la formation continue** au niveau conceptuel et technique dans le domaine de l'éducation sociale
10. Tous les collaborateurs agissent avec **professionnalisme** en fonction des besoins individuels et de groupe et font preuve d'un haut **engagement** dans leur travail
11. Notre **collaboration** avec les services placeurs (SCTP-DGEJ-TMin) et autres services spécialisés est de l'ordre du **partenariat**
12. La DGEJ et l'OFJ sont les principaux organes de **financement** de l'activité de l'Association